

*Initiatives ministérielles*

En 1986, les travailleurs ont fait la grève pendant cinq semaines avant qu'un médiateur du nom de Bill Kelly ne soit nommé et que, je le souligne, le conflit ne se règle sans loi de retour au travail.

Je signale au ministre et aux députés que l'argument selon lequel cette grève dure depuis longtemps n'est pas fondé, car, en matière de relations de travail, une grève d'une semaine n'est pas une longue grève. Il est regrettable—et j'insiste sur ce point—que nous dressions deux groupes l'un contre l'autre. Nous savons que les agriculteurs sont aux prises avec d'énormes difficultés dans l'Ouest et qu'il s'y produit des faillites quotidiennement. Je tiens aussi à souligner le fait que la Chambre se doit de protéger tant le processus de négociation collective que les droits des travailleurs.

Il s'agit là d'un équilibre très difficile à assurer. Les députés sont d'ailleurs bien conscients des divers intérêts conflictuels. Nous avons fait l'objet de pressions exercées par nos propres collègues. Je pense que le ministre a éprouvé les mêmes difficultés que moi et que les membres de son caucus, comme ceux de mon caucus de l'ouest du Canada et tous ceux qui sont réellement touchés par l'industrie des céréales, sont d'avis que cette grève est tout à fait inappropriée à ce moment-ci.

Je suis très déçu de certains propos tenus par le ministre au cours des derniers jours. D'une part, il a laissé entendre, en réponse à des questions que je lui ai posées à la Chambre, qu'il souhaitait que les deux parties en viennent à une forme d'entente sans qu'il soit nécessaire d'adopter une loi de retour au travail.

Toutefois, le jour même où le ministre tenait ces propos à la Chambre, un autre ministre laissait entendre que le Cabinet s'était déjà entendu pour adopter une loi de retour au travail et ne pas tolérer que le conflit persiste plus longtemps.

Je souligne au ministre et aux députés qui s'intéressent à cette question que ce genre de déclarations relativement à un conflit a pratiquement pour effet de mettre fin au processus de négociation. Une partie ne peut tout simplement pas négocier lorsque l'autre ne croit pas qu'il y ait des raisons de négocier.

Je fais expressément allusion à ceux qui exploitent des élevateurs, c'est-à-dire à ceux qui font présentement tout ce qu'ils peuvent pour expédier le grain au port de Thunder Bay. Il est très important que la Lakehead

Terminal Elevator Association sache que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'aimons pas cette idée de l'inutilité désormais de négocier de bonne foi puisque le gouvernement interviendra dès que le public exercera des pressions.

Dans une situation semblable, il est certain que des pressions seront exercées de tous les côtés, étant donné les conséquences d'une telle grève.

Je vais parler de certaines questions en suspens et de l'une des raisons pour lesquelles cette négociation n'a pas réussi à rapprocher les parties.

Il faut que les gens sachent que le conflit de Thunder Bay n'est pas un conflit entre agriculteurs et manutentionnaires de grains, mais que l'un des principaux enjeux de ces négociations est d'assurer la survie des manutentionnaires de grains, comme le syndicat international des transports-communications l'a dit à tous ceux qui voulaient l'entendre.

Depuis 1984, les travailleurs de ce syndicat, et, par conséquent, la ville, le port de Thunder Bay, une chose qu'il ne faut pas oublier, ont perdu au moins 1 000 emplois.

De plus, sur les quelque 900 personnes qui ont conservé leur emploi, il n'y en a que 400 qui sont considérées comme travaillant à temps plein. Dans l'environnement difficile dans lequel nous vivons à Thunder Bay, un emploi à temps plein est un emploi de six mois, au maximum. Quand on place le conflit dans ce contexte, on peut comprendre ce qu'il signifie pour les membres du syndicat, leurs familles et la ville de Thunder Bay.

En somme, ce port est en train de disparaître. Selon le syndicat, si nous ne nous rendons pas compte de l'évolution de la manutention et du transport du grain, au Canada et si nous n'avons pas de plan pour nous y adopter, ces travailleurs ne pourront plus considérer leurs emplois comme des emplois sûrs et envisager l'avenir avec confiance, comme les autres Canadiens, parce qu'ils ne sauront pas s'ils auront un emploi le lendemain.

C'est précisément l'enjeu des négociations. Il y a d'abord la sécurité d'emploi, puis il y a le manque de compréhension dont font preuve les employeurs des terminaux de Thunder Bay en refusant d'admettre qu'il n'est pas normal que leurs employés n'aient pas la moindre idée de ce qui les attend.